



0749

ARRÊTÉ
portant établissement
du tableau d'avancement
au grade de technicien principal de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2021

Le Président du Conseil d'Administration,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
VU la délibération en date du 11 décembre 2020 portant établissement des lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,
SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe est établi, au titre de l'année 2021, dans l'ordre suivant :

1. LELIEVRE Aymeric

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal peut être saisi par voie postale – 2 place Verdun 38000 GRENOBLE – ou par voie dématérialisée (www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Savoie et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Une copie sera transmise au Payeur Départemental, (le cas échéant), au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises.

PD
Le Président du Conseil d'Administration,

Par déléation
Le Directeur adjoint
Colonel Denis GIORDAN